



13 Grande Rue
51510 MATOUGUES
☎ 03 26 70 99 26

mairie.matougues@wanadoo.fr

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 et compte financier unique 2025 destinée à l'information des citoyens sur la situation financière de la commune

Population légale au 01/01/2021 en vigueur à compter du 01/01/2025 : 642 habitants.
Personnel permanent : 3

I - Le cadre général

Le budget primitif est un document prévisionnel qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année à venir. Il doit s'équilibrer.

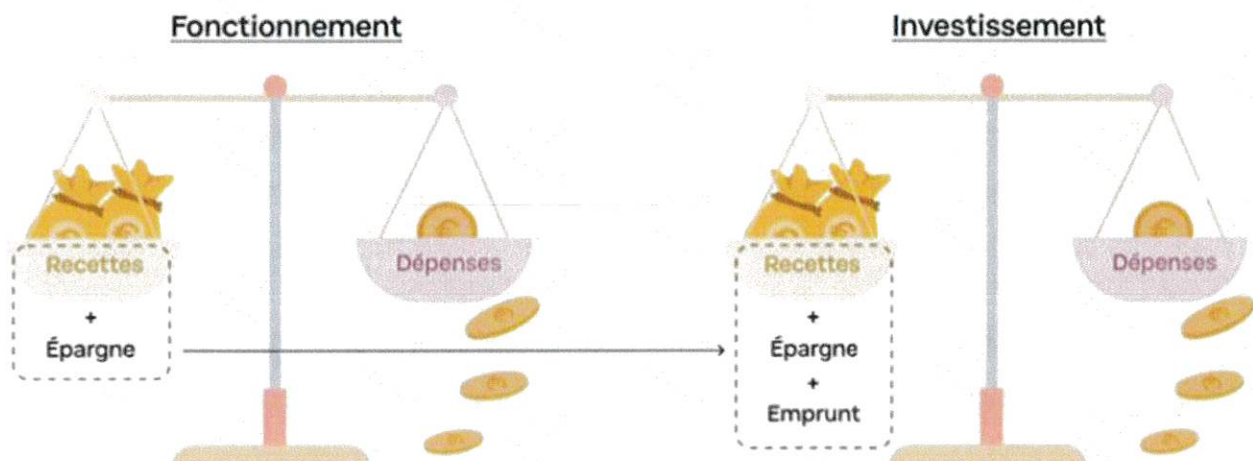
Le compte financier unique est un document de clôture qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année précédente.

Celui de la commune de MATOUGUES a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté dans son intégralité au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Ce budget et compte financier unique tient compte de la volonté du conseil municipal de :

Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus, contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, créer un équipement nouveau en mobilisant les subventions de l'État, du Département, de la Région, des fonds européens...

Il se compose de deux sections : fonctionnement et investissement qui pourraient être comparées au compte courant et au compte d'épargne des particuliers.



LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

II - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est destiné à la gestion des affaires courantes de la commune.

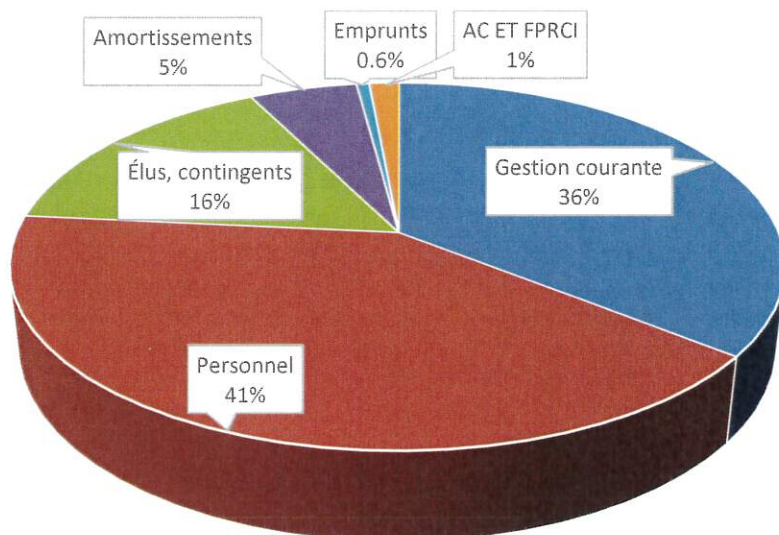
Les **dépenses de fonctionnement** 2024 arrêtées à hauteur de 466 581.00 € correspondent aux sommes récurrentes avec notamment l'entretien et la consommation des bâtiments et du village, aux charges du personnel, aux subventions versées aux associations, aux intérêts de la dette...

Exercice 2024	montant €	% montant global
Fournitures, entretien, réparations, assurances, frais gestion courante...	166 258.00	36%
Charges de personnel	190 863.00	41%
Indemnités élus, service d'incendie, autres contributions...	74 666,00	16%
Attribution de compensation*, FPRC**	6 899.00	1%
Intérêts de la dette, charges financières	2 855.00	0.6%
Amortissements fonds de concours SIEM***	25 040.00	5%
...		

*Une attribution de compensation est une somme versée par une intercommunalité à une commune pour compenser le transfert de compétences ou de ressources.

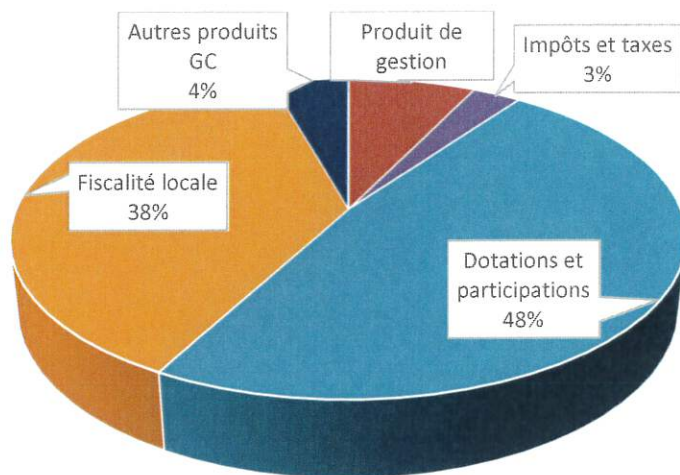
**Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPRCI) est un mécanisme national de solidarité financière. Il prélève une partie des ressources des collectivités ayant des moyens financiers plus élevés pour la redistribuer aux collectivités ayant moins de ressources. Son objectif est de réduire les inégalités entre communes et intercommunalités.

***Un amortissement est une méthode comptable qui permet de répartir le coût d'un investissement sur sa durée de vie. Par exemple, dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux réalisés avec le SIEM (Syndicat d'Énergie), les subventions que nous recevons, comme les fonds de concours, sont également amorties. Cela signifie que leur montant est progressivement comptabilisé chaque année pour refléter leur utilisation dans le financement des infrastructures. Cela garantit une gestion transparente et équilibrée des comptes publics.



Les recettes de fonctionnement pour 2024, établies à 740 098 €, proviennent principalement des impôts directs locaux, des dotations de l'État, de diverses subventions, ainsi que des revenus liés aux activités du centre de loisirs et à la location des infrastructures communales.

Exercice 20..	montant €	% montant global
Produits de gestion courante : redevance d'occupation du domaine public, ALSH, mise à disposition...	53 691,00	7%
Impôts et taxes	20 340,00	3%
Dotations et participations	354 522,00	48%
Fiscalité locale	278 875,00	38%
Autres produits de gestion courante : loyer, locations salles des fetes	32 661,00	4%



La différence entre le total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

La capacité d'autofinancement 2024, appelée aussi épargne brute (après déduction des intérêts des emprunts), est fixée à 273 517 €.

La capacité d'autofinancement 2023, était de 224 117 €

La capacité d'autofinancement 2022, était de 184 099 €

Les impôts directs locaux (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et le cas échéant, cotisation foncière des entreprises) représentent 38 % des recettes de fonctionnement de la commune.

Zoom sur la fiscalité

La participation des contribuables locaux représente 41 % du montant des recettes de fonctionnement.

Exercice 2024	Commune
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	16.23%
Taxe foncière sur le bâti	37%
Taxe foncière sur le non bâti	15.24%
Cotisation foncière des entreprises	



Pour accéder aux taux des différentes taxes des communes, il suffit de se rendre sur le site collectivites-locales.gouv.fr puis de suivre le chemin : **Accueil > Finances Locales > Fiscalité locale > Taux de fiscalité directe locale votés par les collectivités.**

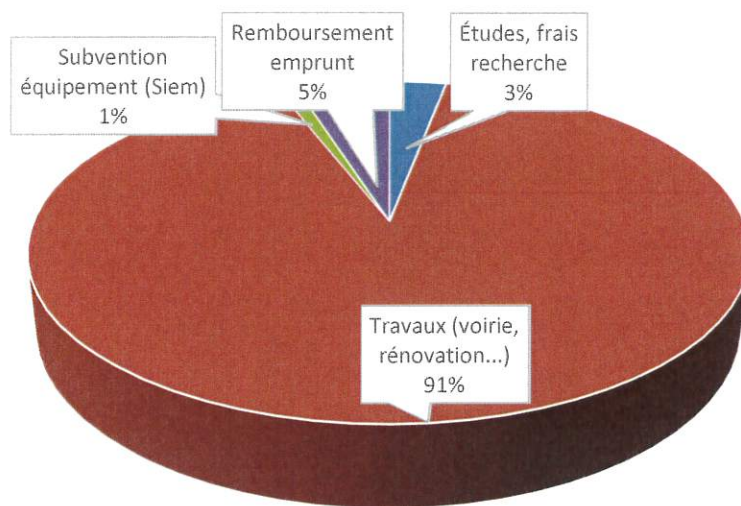
Cela permet de consulter les taux votés par chaque collectivité

III - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir : projets d'achats ou de constructions à moyen ou long terme qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune.

Les **dépenses d'investissement** inscrites ou arrêtées à hauteur de 803 890 €

Exercice 2024	montant €	% montant global
Études, frais recherche	25 622.00	3%
Travaux (voirie, rénovation...)	728 361.00	91%
Subvention équipement (Siem)	10 701.00	1%
Remboursement emprunt	37 146.00	5%
Opérations patrimoniales (micro crèche)	2 060.00	0.3%



La commune a réalisé les projets d'investissement suivants :

Voirie :

Deuxième phase des travaux dans les lotissements des Murots et Iris a été achevée.
Aire de retournement a également été aménagée au bout de la Grande Rue.
Le coût total de ces travaux s'élève à 238 252 € TTC
La commune a pu bénéficier de 21 608 € provenant des amendes de police pour ce projet.

Cheminement Piéton :

Coût total du projet s'élève à 72 697 € TTC, financé par :
La commune : 30 697 €,
L'agglomération de Châlons : 42 000 €

Salle des Fêtes Michel Le Portier

Le coût total des travaux s'élève à 612 381 € TTC,
Avec les subventions suivantes :
DETR : 100 252 € (30 076 € reçus et 70 176 € à percevoir),
DSIL : 36 442 € (26 650 € reçus et 9 792 € à percevoir),
Département : 87 488 € (reçus),
Région : 94 281 € (reçus)

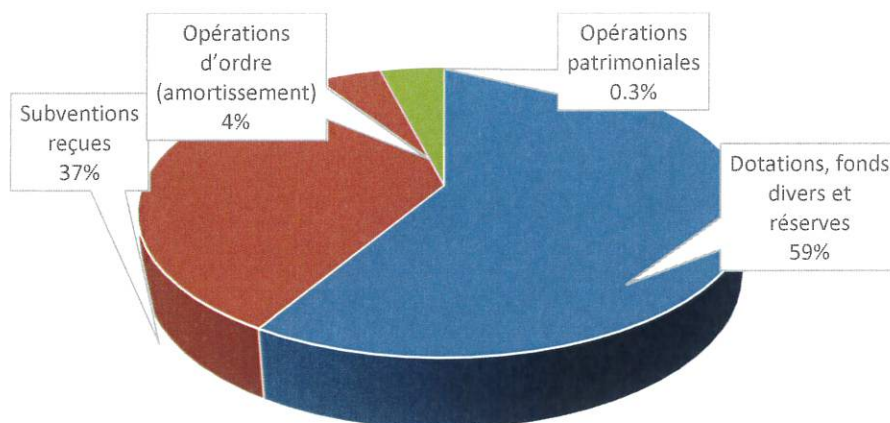
Clocher de l'Église Saint-Georges :

Nettoyage complet et installation de dispositifs anti-volatiles
Ces travaux ont coûté 22 131 € TTC,

Investir dans des projets pour la commune permet d'améliorer le cadre de vie. Que ce soit pour des infrastructures, des équipements ou des services, ces investissements sont essentiels pour le développement et la prospérité de la commune. Une gestion optimale des finances implique de mettre les ressources disponibles au service des projets structurants.

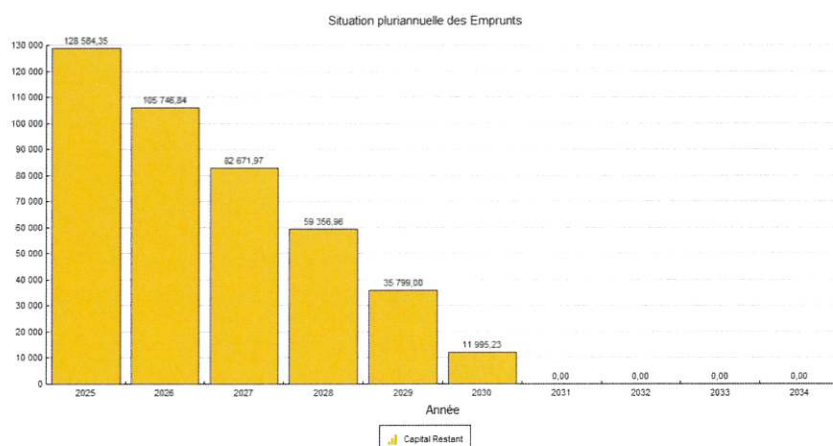
Les **recettes d'investissement** inscrites ou arrêtées à hauteur de 576 516 €
Correspondent aux subventions reçues suite à nos différents travaux, FCTVA...

Exercice 2024	montant €	% montant global
Dotations, fonds divers et réserves	336 046,00	58%
Subventions reçues	213 370,00	37%
Opérations d'ordre (amortissement)	25 040,00	4%
Opérations patrimoniales	2 060,00	0.3%



Reprise des excédents ou besoin de financement de l'année antérieure : 255 260,00 €

IV - L'endettement



Dettes financières au 31 décembre 2024

Le montant des dettes financières s'élève à 128 584,00 €. Cette somme correspond à l'emprunt de la micro-crèche et au terrain situé rue de Haut. Par ailleurs, l'emprunt de la zone artisanale a été intégralement soldé en décembre 2024.

Taux d'endettement

Ce ratio permet d'évaluer la charge de la dette d'une collectivité par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement.

Mode de calcul :

Encours de la dette au 31 décembre / recettes de fonctionnement $128584/740098=0,17$ soit 17%

Capacité de désendettement

Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse la totalité de sa dette, en supposant que l'épargne brute reste constante.

Mode de calcul :

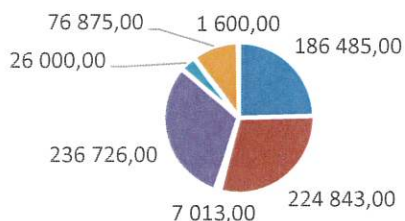
Encours de la dette au 31 décembre / épargne brut $128584/273517=0,47$ soit environ 5mois

LE BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

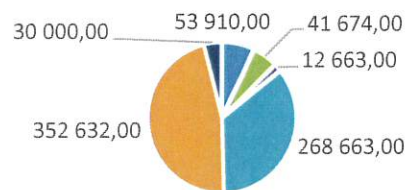
	Dépenses		Recettes	
	BUDGET PRIMITIF VOTE + RAR			
FONCTIONNEMENT	002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	002 Résultat d'exploitation reporté	53 910,00
	011 Charges à caractère général	186 485,00	013 Atténuations de charges	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	224 843,00	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	41 674,00
	014 Atténuations de produits (FPIC ET AC)	7 013,00	73 Impôts et taxes	12 663,00
	023 Virement à la section d'investissement	236 726,00	731 Impositions directes	268 663,00
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00	74 Dotations et participations	352 632,00
	65 Autres charges de gestion courante	76 875,00	75 Autres produits de gestion courante	30 000,00
	66 Charges financières	1 600,00	76 Produits financiers	
	TOTAL	759 542,00	TOTAL	759 542,00
	INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		236 035,00	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
13 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			10 Dotations, fonds divers et réserves	426 594,00
16 Emprunts et dettes assimilées		22 838,00		
20 Immobilisations incorporelles (frais d'étude)		30 000,00	13 Subvention d'investissement	53 000,00
204 Subventions d'équipement versées (travaux siem)		44 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles (immobilisations corporelles)		383 447,00	20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	236 726,00
TOTAL		716 320,00	TOTAL	716 320,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



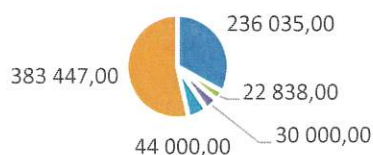
- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel et frais assimilés
- 014 Atténuations de produits (FPIC ET AC)
- 023 Virement à la section d'investissement
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



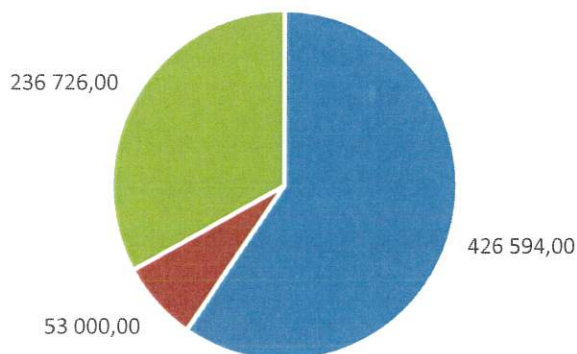
- 002 Résultat d'exploitation reporté
- 013 Atténuations de charges
- 70 Produits des services, du domaine et ventes divers
- 73 Impôts et taxes
- 731 Impositions directes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante

DEPENSES INVESTISSEMENT



- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 13 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 20 Immobilisations incorporelles (frais d'étude)
- 204 Subventions d'équipement versées (travaux siem)

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- 10 Dotations, fonds divers et réserves
- 13 Subvention d'investissement
- 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)

Les projets à venir :

Verger public

Nous envisageons de planter des arbres fruitiers pour créer un verger public. Ce projet offrira au village un espace de convivialité et favorisera la biodiversité tout en permettant à chacun de profiter des fruits locaux.

Réparation de la voirie devant la boulangerie

En partenariat avec le Département, des travaux de réparation de la voirie devant la boulangerie sont prévus. Ces travaux incluront la sécurisation du passage piéton.

Réfection de la voirie des Champs Chevaliers

Nous poursuivons notre programme d'amélioration des infrastructures avec la réfection de la voirie des Champs Chevaliers, prévue dans les mois à venir.

Conclusion :

Le budget primitif 2025 et le compte financier unique 2024 reflètent l'engagement de la commune de Matougues à maintenir une gestion financière rigoureuse tout en investissant dans des projets structurants pour améliorer le cadre de vie des habitants. Grâce à une capacité d'autofinancement renforcée et à une maîtrise de l'endettement, la commune poursuit ses objectifs de développement durable, tout en respectant les contraintes budgétaires.

Les projets à venir, tels que la création d'un verger public et la réfection de la voirie, témoignent de la volonté du conseil municipal de répondre aux besoins actuels tout en préparant l'avenir. Cette gestion responsable et proactive est au service d'une commune plus attractive et solidaire, où le bien-être des citoyens reste une priorité.

Fait à Matougues,
Le 14 avril 2025
Le Maire,
Bruno ADNET



Mairie.matougues@wanadoo.fr

03 26 70 99 26